

Délibération n° 28_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 21 avril à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Aurore BARBIER.

Etaient représentés : Nicolas BASSOT, Laurella VETTORETTI

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : Désignation délégué Aquareso (abroge la délibération n° 20-2026)

M le Maire informe les conseillers qu'il revient au conseil municipal de désigner les délégués qui représenteront la commune au syndicat AQUARESO pour la compétence Eau potable.

Ces délégués désignés par les conseils municipaux ne devront pas être les mêmes que ceux désignés au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner en tant que délégués de la commune au syndicat AQUARESO :

Pour la compétence distribution d'eau potable :

- Délégué titulaire : Alain ALBAREIL
- Délégué suppléant : Nadia HOURLIER

Fait et délibéré à Castelfranc,
Le 21.04.2026

Le Maire,
Franck PROVENCE



Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA



Votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>
Notifié le 22.04.2026